

CAHIER DES CHARGES

Formation à l'épreuve orale des inspecteurs et des délégués du permis de conduire et de la sécurité routière

1/ Le contexte

Le présent cahier des charges vise à harmoniser sur l'ensemble du territoire le contenu et le format des préparations à l'oral des concours professionnels des inspecteurs et des délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, en tirant profit des bonnes pratiques et en intégrant les attentes exprimées par les jurys de concours.

L'INSERR (Institut National de Sécurité Routière et de Recherche) a été sélectionné pour organiser les préparations écrites à distance pour le ministère de l'intérieur. L'institut propose des devoirs d'entraînement aux épreuves écrites suivantes :

- la note de synthèse à partir d'un dossier portant sur un sujet d'ordre général sur les missions du ministère de l'Intérieur (IPCSR 3^e cl, DPCSR, DPPCSR)
- les QCM (IPCSR 3^e cl)
- les questions à choix multiple ou à réponse courte, destinées à apprécier les connaissances du candidat sur les dispositions réglementaires, administratives et techniques applicable à l'exercice de sa profession et les connaissances du candidat sur les grandes notions de sécurité routière (IPCSR 2^e cl, DPCSR).

La préparation à l'oral doit veiller à limiter les redondances avec ce programme.

2/ Caractéristiques du public

a) Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (catégorie B) exercent leurs missions dans les administrations centrales, les services à compétence nationale ou les services déconcentrés chargés de la sécurité et de l'éducation routières. Ils travaillent sous la responsabilité d'un délégué au permis de conduire.

Ils exercent principalement des missions d'évaluation des compétences des candidats au permis de conduire mais effectuent également des actions de sécurité routière, du suivi des établissements d'enseignement d'écoles de conduire et des contrôles de centres de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

b) Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière encadrent l'activité des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des experts agréés pour la délivrance du permis de conduire. Ils participent à la conception et à la coordination des actions de communication et d'animation relatives à la sécurité routière.

Ils veillent au bon fonctionnement des établissements d'enseignement de la conduite, notamment en matière pédagogique, et assistent le préfet ou son représentant dans le contrôle administratif de ces établissements.

Ils peuvent se voir confier des responsabilités particulières à caractère technique, pédagogique ou d'inspection. Ils peuvent participer à la formation des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière.

3/ Objectifs de l'action de formation

L'objectif général de cette préparation est de permettre aux candidats de se présenter face au jury dans les meilleures conditions au regard des exigences de l'épreuve à passer et compte tenu des attentes récurrentes des jurys. Ils doivent être dotés de repères méthodologiques pour la préparation et l'organisation de leur présentation à l'oral.

En résultent deux orientations :

- I) Se préparer à une audition par un jury

- a) Comprendre les objectifs et le déroulement d'une épreuve orale,
- b) Appliquer les principaux éléments de communication orale,
- c) Acquérir les principes et techniques d'une bonne gestion du stress et d'une maîtrise acceptable de l'expression orale,
- d) S'entraîner à partir de mises en situation, faire un bilan des capacités à l'oral,

- II) Intégrer les exigences propres au métier d'inspecteur ou de délégué

Comprendre les attentes spécifiques du jury en matière de sécurité routière,

L'intervention (3 heures) d'un délégué (ou d'un délégué principal) au permis de conduire permettra un retour d'expérience sur les attentes des jurys sur la partie technique du concours d'inspecteur du permis de conduire quel que soit le niveau ou de délégués qu'ils soient principaux ou pas.

Elle doit, en outre, permettre au préparant de s'interroger sur les aptitudes et motivations pour exercer des fonctions d'inspecteur/délégué du permis de conduire et de la sécurité routière.

Pour les délégués elle doit permettre de prendre conscience des responsabilités d'encadrement à assumer et des missions complémentaires dévolues aux délégués (communication, animation, encadrement des établissements de formation à la conduite).

Le formateur insistera particulièrement sur le fait que s'inscrire à un concours nécessite un travail personnel important (recherche documentaire, développement de la culture générale et de la curiosité, élaboration d'une réflexion personnelle, etc)., sur le long terme, en dehors même des formations proposées par le ministère.

Cette formation peut être complétée en tant que de besoins des fondamentaux de la culture administrative, les jurys faisant régulièrement état de lacunes en cette matière : droits et devoirs du fonctionnaire, éléments sur l'organisation de l'administration et les principes qui régissent son fonctionnement.

4/ Dispositif pédagogique préconisé

La formation se déroulera en présentiel sur 2 journées pour les IPCSR 3^e classe et DPCSR (intégration dans un nouveau corps).

Un délégué/principal à la sécurité routière interviendra en co-animation sur une demi-journée.

La formation se déroulera en présentiel sur 1 journée pour les IPCSR 1^{ère} classe, 2^e classe, DPCSR 2^e cl et DPPCSR (changement de grade).

L'approche sera participative mais sera enrichie d'apports méthodologiques sur la façon de se présenter à un oral.

Les méthodes pédagogiques employées pourront être les suivantes :

- préparation (selon le temps imparti le jour de l'épreuve) en petit groupe ou individuelle,
- épreuve fictive dans les conditions de l'examen du grand oral,
- entraînement sur les mises en situation professionnelles et cas concrets,
- debriefing par le stagiaire et par le groupe,
- proposition d'axes de progression sur la forme et le fond.

Au-delà des apports théoriques, le formateur devra faire travailler les stagiaires sur des exercices et/ou mises en situation et leur donner des conseils de documentation (recherche documentaire, bibliographie, webographie, classe en ligne, etc).